maintenant !

- **Extrait du registre des délibérations** — **Conseil municipal du 27 juin 2011**
  Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse » — **Séance du 13 mai 2011**

21 Grange à musique – convention de partenariat

Etaient présents les membres inscrits au tableau

- **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

- **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, M. ASSAMTI, Mmes BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, SEGUIN, Mmes FEVRIER, MAUPIN, MM. BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. GRIMBERT	Pouvoir à :	M. BERNARD-LUNEAU
Mme PORAS	Pouvoir à :	Mme CAPON
Mme M'BAYE-DIAO	Pouvoir à	M BOULHAMANE
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. BEAUBRUN
M. MACHU	Pouvoir à :	Mme FEVRIER
Mme SOKOLONSKI	Pouvoir à :	M. SEGUIN
M. TAHI	Pouvoir à :	Mme MAUPIN
M. CHEURFA	Pouvoir à :	M. NACHITE

Etaient absents :

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M SZPIRKO
Mme DINGIVAL
Mme PAMART
Mme RIFFAULT
M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal **39**
- Nombre de conseillers en exercice **39**
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés **34**

- 5 JUIL. 2011
60300 SENLIS

- **Rapport de présentation :**

Madame Gallia BASMAISON, maire-adjointe expose :

Dans le cadre des activités régulières et du développement de la grange à musique, la ville de Creil souhaite mettre en place une convention avec la société BPCE, la Caisse d'Epargne de Picardie et la FNAC.

Cette convention a pour objet de définir, sur la période juillet 2011 – juillet 2012, des modalités de partenariat visant à accompagner la grange à musique, « scène de musique actuelle » (SMAC), dans son rayonnement comme acteur fédérateur sur son territoire d'une part, à participer à l'émergence de nouveaux talents d'autre part.

C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr
LA VILLE CREIL OISEPICARDIE

maintenant !

A cet effet, des outils de communication digitales spécifiques et des supports d'information seront développés par l'ensemble des partenaires afin de promouvoir la grange à musique et sa programmation. Ce dispositif permettra d'alimenter un site internet comprenant une plateforme de billetterie pour les concerts de la grange à musique, des contenus audio et vidéo desdits concerts et des possibilités de vote en ligne pour la sélection de jeunes talents présentés à Creil.

L'ensemble des supports d'information et de communication de la grange à musique sera dès lors renforcé et multiplié, facilitant ainsi la promotion de la scène creilloise et de ses concerts.

En outre, la Caisse d'Epargne de Picardie, via la société BPCE, apportera une aide financière au développement de la grange à musique. Ainsi, elle s'engage à verser à la ville de Creil un droit d'entrée annuel au titre de ce partenariat. Elle participera également au budget d'achat d'espaces publicitaires pour la promotion des concerts de la grange à musique. En contre partie, la ville mettra à disposition de la Caisse d'Epargne un quota de billets à prix réduits et un quota de billets gratuits.

Vous êtes appelés à voter.

- Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la ville
Vu l'avis de la commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse » en date 13 mai 2011,
Vu la convention ci-jointe,
Entendu le rapport de présentation,

- Vote ordinaire :

Votants : 32 Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

- Décide à l'unanimité :

Article1er : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec la société BPCE, la caisse d'Epargne de Picardie, la FNAC et la ville de Creil pour la promotion et le développement de la grange à musique.

Article 2: d'accepter le versement de subventions par la Caisse d'Epargne de Picardie, via la société BPCE, dans le cadre de ladite convention.

maintenant !

Article 3 : d'autoriser la mise à disposition d'un quota de billets gratuits et d'un quota de billets à prix réduits en faveur de la Caisse d'Epargne de Picardie dans le cadre de ladite convention.

Article 4 : d'inscrire les recettes et dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet dans le budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 04 JUIL. 2011

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN 05 JUIL. 2011

Certifié exécutoire le présent document
Creil le 05.07.11 Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

05 JUIL. 2011
60300 SENLIS

C'est maintenant !
www.maire-creil.fr

LA VILLE CREIL OISE PICARDIE